

**MAIRIE DE CANTE**

13 Rue du Général Sarrut

09700CANTE

05.61.67.85.09

mairie@mairiedecante.fr

http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_031**SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025**Date de la convocation : **24/10/2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	08	08
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
08	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Nadine CLAPIER, M Nicolas BLANCHOT, M Hubert GRAS, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Sébastien CATHALA,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Philippe BISOGNIN

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : Demande de subvention CCPAP bancs de l'église

M le Maire informe :

L'église de la commune de Canté est une église Saint-Eutorpe bâtie au XVIème siècle & sous le sanctuaire, se trouve la crypte voutée, des seigneurs de Foix-Rabat, descendant de Loup de Foix et possesseurs de Canté jusqu'au XVIIème siècle.

La commune a déjà entrepris en 2023 la rénovation d'un tableau remarquable.

Le projet pour 2025 est de remplacer les chaises actuelles ; chaises en paille en mauvais état & d'autres très anciennes et qui méritent d'être conservées, par des bancs en hêtres.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, un devis a été demandé à un artisan manufacture : Mobilier liturgique, qui a présenté un devis à 12 418.70€ HT soit 14 902.44€ TTC pour 14 bancs en hêtre.

M le Maire présente aux membres du conseil le nouveau plan de financement :

MONTANT HORS TAXE du PROJET			12 418.70€
Subventions			
	Montant éligible à la subvention	Montant obtenu	Pourcentage
DETR	12 418.70€	3 726.00€	30%
	Montant éligible à la subvention	Montant sollicité	Pourcentage
CCPAP fonds de concours	12 418.70€-	2 483.74€	20%
Autofinancement		6 208.96€	50%
TOTAL		12 418.70€	100,00%

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 31 octobre 2025